

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°55 du 21 décembre 2012

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de terre

Texte n°31

CIRCULAIRE N° 149790/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD
relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2013.

Du 5 décembre 2012

CIRCULAIRE N° 149790/DEF/RH-AT/CONCOURS/RSD relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2013.

Du 5 décembre 2012

NOR D E F T 1 2 5 2 4 7 8 C

Références :

Décret n° 2008-940 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 22 ; signalé au BOC 40/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 313.2.2, 814.2.3.2.1) modifié.
Arrêté du 13 janvier 2011 (BOC N° 3 du 21 janvier 2011, texte 1 ; BOEM 311-0.1.2, 770.1.3) modifié.

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 603555/DEF/RH-AT/CCM du 7 décembre 2011 (BOC N° 2 du 13 janvier 2012, texte 17).

Référence de publication : BOC N°55 du 21 décembre 2012, texte 31.

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement du concours cité en objet.

1. NATURE DU CONCOURS.

Le concours comporte deux phases :

- une phase de présélection ;
- une phase d'admission.

2. CALENDRIER DES ÉPREUVES.

2.1. Présélection des candidats.

La commission de présélection est chargée d'examiner les dossiers de candidatures.

La commission de préselection établira avant la fin janvier 2013 la liste des candidats admis à passer l'entretien et les épreuves sportives.

Le bénéfice de la présélection ne peut être reporté d'une année sur l'autre.

2.2. Épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission se dérouleront entre le 11 et le 29 mars 2013 pour l'épreuve d'entretien et le 2 et 3 avril 2013 pour l'évaluation sportive (cf. annexe I.).

3. DOSSIERS DE CANDIDATURE DES CANDIDATS.

Le formulaire unique de demande (FUD) établi sous la responsabilité du commandant de la formation administrative (CFA) devra être édité pour le 12 octobre 2012.

La composition du dossier de candidature est précisée en annexe IV. de l'arrêté de référence.

La liste des candidats admis à passer l'entretien et l'évaluation sportive sera diffusée aux groupements de soutien de base de défense (GSBdD) et transmise au bureau concours de la DRHAT (DRHAT/BC) par le bureau de coordination des carrières et de la mobilité de la DRHAT (DRHAT/BCM) avant la fin janvier 2013.

Après la diffusion de cette liste, les comptes rendus de désistements éventuels seront à adresser, par message, à la DRHAT/BCM avec copie à la DRHAT/BC et au GSBdD de rattachement. Les candidats mutés ou rattachés à un autre GSBdD, postérieurement à la parution de cette liste devront en informer la DRHAT/BC et les GSBdD concernés.

4. CANDIDATS AUX CONCOURS SUR TITRES ET SUR ÉPREUVES LA MÊME ANNÉE.

Les candidats inscrits sur la liste principale d'admission au concours sur titres de l'école militaire interarmées (EMIA) devront rendre compte par message adressé à la DRHAT de leur acceptation/refus du bénéfice de ce concours.

L'acceptation de l'admission EMIA/titres entraîne, *de facto*, le désistement du candidat qui serait, par ailleurs, admissible aux concours EMIA/épreuves.

Tous les lauréats du concours EMIA/titres seront reçus individuellement aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) pour déterminer leur filière de scolarité à l'EMIA. Sauf exception, le diplôme universitaire détenu conditionnera la filière de scolarité retenue.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 603555/DEF/RH-AT/CCM du 7 décembre 2011 relative aux concours sur titres d'admission à l'école militaire interarmes en 2012 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur du recrutement de la direction des ressources humaines de l'armée de terre,*

Benoît ROYAL.

ANNEXE I.
ÉPREUVES D'ADMISSION.

Conformément à l'arrêté du 13 janvier 2011, les épreuves d'admission se dérouleront sur Paris pour les entretiens et aux ESCC pour les évaluations sportives.

1. MODALITÉS.

Les modalités précises d'organisation et de déroulement des épreuves d'admission seront arrêtées par note à paraître sous timbre DRHAT/BC, début février 2013.

Les candidats y seront répartis en séries pour chacune des épreuves (date et heure de passage).

À la réception de cette note, les candidats adresseront, au bureau concours de la DRHAT, un *curriculum vitae* (CV), dactylographié, sur deux pages recto au maximum.

Aucun modèle particulier n'est imposé dans la rédaction du CV. Cependant les points suivants devront être précisés :

- déroulement de carrière (affectations successives, emplois tenus, activités effectuées) ;
- formations reçues ;
- diplômes civils détenus ;
- diplômes militaires détenus.

Un modèle type de présentation est proposé en annexe II. de la présente circulaire.

Une copie des lettres de motivation des candidats préselectionnés sera transmise par DRHAT/BCM au bureau concours de la DRHAT, fin janvier 2013.

Les deux ouvrages de référence retenus pour le concours 2013 sont les suivants :

- « *Notre histoire : 1922-1945* » de Hélie de Saint-Marc et August Von Kageneck (code ISBN 2-290-33686-6) ;
- forces terrestres FT01 « *Gagner la bataille-conduire la paix, les forces terrestres dans les conflits d'aujourd'hui et demain* » du CDEF ou chez Économica (code ISBN 978-2-7178-5449-0).

2. CONVOCATION DES CANDIDATS.

Les GSBdD sont chargés de transmettre la note d'organisation des épreuves d'admission, à leurs candidats, accompagnée du message de résultats des candidats présélectionnés (sous timbre DRHAT/BCM), faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route par leur formation d'emploi.

3. BESOIN POUR LES ÉPREUVES D'ENTRETIEN ET ÉVALUATIONS SPORTIVES.

FONCTION.	BESOIN.	GRADE ET DIPLÔME REQUIS.	DÉSIGNATION POUR LE 4 JANVIER 2013 PAR.
Examineurs de l'épreuve d'entretien.	3 titulaires, 1 suppléant.	Officier supérieur (1).	Chef du service de la gestion du personnel (SGP) sur proposition de la DRHAT/BC.
Examineurs de l'épreuve d'entretien.	2 titulaires, 2 suppléants.	Personnalités universitaires (1).	

Officier responsable des épreuves sportives.	1 titulaire, 1 suppléant.	Officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.
Examineurs des épreuves sportives.	5 titulaires, (d o n t 2 maîtres-nageurs).	Sous-officier spécialité éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs.	
(1) Il est demandé d'avoir au niveau des examinateurs soit un professeur d'anglais soit un officier supérieur détenteur du certificat militaire de langue du 2e niveau (CML 2)/diplôme de compétence en langue du 3e niveau (DCL 3) d'anglais + pratique récente et/ou régulière.			

ANNEXE II.
MODÈLE TYPE DE PRÉSENTATION DE « CURRICULUM VITAE ».

MODELE TYPE DE PRESENTATION DE CV

CONCOURS EMIA sur titres 2013

NOM :

Prénoms :

Grade :

Affectation actuelle :

1. Déroulement de carrière.

1.1. Affectations successives, emplois tenus.

.....
.....
.....
.....
.....

1.2. Activités effectuées.

.....
.....
.....
.....
.....

2. Formations reçues.

.....
.....
.....
.....
.....

3. Diplômes civils détenus.

.....
.....
.....
.....

4. Diplômes militaires détenus.

.....
.....
.....
.....